



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 septembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 septembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et à Mme FAULE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2025-123 : PROGRAMME D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le déroulement de la procédure de dévolution correspondant à la réalisation du programme d'entretien de voirie 2025 dans le centre bourg et propose de retenir :

L'offre de la société MERLOT TP, Route Nationale 7, 58400 MESVES-SUR-LOIRE pour un montant total de 25 197,00 € HT soit 30 236,40 € TTC.

Le délai global d'exécution est de 17 jours ouvrés.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché désigné ci-dessus avec la société MERLOT TP

-AUTORISE Monsieur le Maire à en suivre l'exécution, le règlement et à signer tous les documents afférents.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire